N° 8

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE

Séance du Vendredi 28 Août 1925

Conseil municipal :

	Pages
Délégations. — Tribunal et Chambre de Commerce. — Révision des listes électorales	533
Secours aux chômeurs	528
Hommage à la mémoire de M. Gustave Delory. — Propositions	531
Funérailles de M. Gustave Delory	530

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le vendredi vingt-huit août, à 19 h. 30, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. DOMPSIN.

Présents : MM. SALENGRO, BALAVOINE, BARDIN, BONDUES, BOUR, COOLEN, CORSIN, COUROUBLE, CRETON, DEBADTS, DELEMER, DENEUBOURG, DHILLY, DOMPSIN, DOYENNETTE, GIRARDIN, MARTIN, MEYER, PEETERS, RAGHEBOOM, VERHAEGHE, WILLEMS.

Excusés : MM. BARDOU, BAUCHE, CNUDDE, DEMAILLY, DEVERNAY, FAVIÈRES, MALAQUIN, MASSON, OLIVIER, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TAFFIN, VANDENBERGHE.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

180 — *Secours aux chômeurs* —

MESSIEURS,

Depuis plusieurs semaines, les employés de banque se trouvent dans une situation de chômage regrettable qui appelle à tous points de vue l'intérêt agissant de la collectivité lilloise.

Pour venir en aide aux familles des chômeurs de cette intéressante corporation, nous vous proposons de vouloir bien leur attribuer un secours exceptionnel de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1925.

Cette somme serait répartie, ainsi que le veut la loi, par les soins du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1925.

M. le Maire. — Dès le début du conflit, l'Administration Municipale a entendu montrer de la façon la plus éclatante, qu'elle était aux côtés des chômeurs. Elle l'a montré, d'abord, en mettant gratuitement à leur disposition la salle du Conservatoire, où se tiennent leurs réunions ; ensuite, en donnant des instructions à la police, afin que leurs cortèges pacifiques puissent se dérouler librement dans nos rues.

Depuis, à la demande des grévistes, nous avons reçu, à l'Hôtel de Ville, une délégation de leur Comité. Il a été convenu que nous ferions à Lille ce qu'ont fait les Municipalités de Lyon et de Marseille. Nous agirons ainsi en défenseurs du Droit et de la Justice.

Nous n'avons pas l'intention, en la circonstance, de nous arrêter en chemin. Répondant favorablement aux suggestions formulées par notre ami Marquet, Maire de Bordeaux, nous ferons une démarche pressante pour demander au Gouvernement de prendre position dans le conflit. Nous serons, j'en suis sûr, unanimes à demander que, dans le plus bref délai, soit voté le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire qui interviendra lorsque le conflit n'aura d'autre origine que le refus, par les employeurs : 1° de reconnaître l'existence légale des syndicats ; 2° en conséquence, d'engager des pourparlers avec leurs représentants. L'Administration Municipale a la certitude de traduire l'opinion de la population lilloise, en apportant son appui à une cause juste et légitime.

Il importe qu'à l'exemple des municipalités de Lyon et de Marseille, le Conseil Municipal, tout entier, aux termes de sa délibération, demande au Gouvernement de convoquer, sans délai, les Chambres, et de leur proposer les décisions susceptibles d'aplanir ce conflit qui réclame une solution immédiate. La grève, qui a éclaté le 22 juillet à Marseille et quarante-huit heures après à Paris, n'a que trop duré. Il apparaît que le Gouvernement doit prendre à son compte la convocation des Chambres et demander aux représentants du suffrage universel d'adopter les mesures susceptibles d'amener le patronat bancaire à satisfaire aux revendications légitimes de son personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'associe aux paroles prononcées par M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

181
—
Funérailles de M. G. Delory
—

MESSIEURS,

La maladie qui tenait éloigné de nos travaux, notre vénéré collègue Gustave DELORY, a eu raison de son indomptable énergie et la mort vient de le ravir à l'affection des siens et des ses nombreux amis et admirateurs.

Gustave DELORY n'est plus !

La Ville — qui venait de perdre son meilleur enfant — a pris le deuil, et la population, en une touchante unanimité, a fait au « Premier Citoyen de la Cité », au « Maire Honoraire », des funérailles solennelles, triomphales, inoubliables. C'est au milieu d'une foule recueillie que le corps de notre cher DELORY a été conduit à sa dernière demeure.

Nous ne pouvons retracer ici la vie de Gustave DELORY, vie toute de lutte, de labeur obstiné et de simplicité.

Mais nous devons rappeler que, pendant sa longue carrière politique et administrative, et surtout pendant les treize années au cours desquelles il a présidé aux destinées de notre Cité, Gustave DELORY a fait preuve de qualités remarquables d'administrateur. Sa netteté d'esprit, son jugement sûr et sa parfaite droiture intellectuelle lui avaient assuré une popularité de bon aloi et forcé l'admiration de ses adversaires eux-mêmes.

A ce grand Citoyen, nous devons une éternelle reconnaissance.

Aussi, nous vous proposons :

De prendre à la charge de la Ville les frais des funérailles et de voter à cet effet un crédit de trente mille francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1925 et de nous autoriser à passer les marchés nécessaires.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1925.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

182
—
Hommage à la mémoire de M. Gustave Delory
—
Propositions
—

MESSIEURS,

Vous venez de décider que la Ville prendrait à sa charge les frais des funérailles du grand organisateur et de l'administrateur de premier plan que fut l'ancien Maire de Lille, Gustave DELORY.

Pour honorer à jamais la mémoire de notre cher DELORY, nous vous prions de décider :

1° Qu'une concession perpétuelle de terrain lui soit accordée au cimetière du Sud ;

2° Que le nom de Gustave DELORY soit donné ultérieurement à une des principales voies de la Ville ;

3° Qu'un monument, par souscription publique, soit élevé à sa mémoire, sur une place de la Ville. Des propositions vous seront faites en temps opportun pour le choix de l'emplacement et pour la fixation de la souscription de la Ville.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Un Comité d'érection du monument projeté sera constitué dans le plus bref délai.

Ainsi, mes chers collègues, nous rendrons à la mémoire de Gustave DELORY, l'hommage dû au grand citoyen disparu.

Il me souvient qu'il y a quatre semaines, au Palais Rameau, notre camarade Peirotes, Député-Maire de Strasbourg, rappelait l'œuvre accomplie à Lille, en faveur de son parti, par Delory. C'est à l'exemple de ce qu'avait fait en notre Ville cet organisateur, que, partout en France, furent créées des sections du Parti socialiste.

Je n'ai pas besoin de rappeler au Conseil ce que nous devons tous à Gustave DELORY. La maladie l'a tenu éloigné de nos travaux. Mais sa présence, toujours, régna en cet Hôtel de Ville. Moi-même, je ne me considérais que comme son premier adjoint, chargé de l'expédition des affaires courantes.

Nous avons fait à notre disparu de grandioses funérailles, et c'est avec la

plus profonde émotion que nous avons vu la population lilloise tout entière partager notre deuil.

Gustave DELORY n'est plus. Il fut un homme dévoué à la Cité, un homme de bien, un honnête homme. Nous sommes persuadés que tous les Lillois sauront rendre à sa mémoire l'hommage qui s'impose. (Applaudissements unanimes).

M. LE MAIRE. — Après la cérémonie des funérailles, nous avons reçu de Mme DELORY, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

» En mon nom personnel, au nom de mes enfants, je tiens à vous remercier » de l'hommage rendu par la Municipalité de Lille à son Maire, Gustave DELORY.

» Il est parti vers sa dernière demeure, entouré de ses vieux et jeunes com- » pagnons de lutte, de ses amis, de ses adversaires politiques, du concours » immense de toute la population.

» Ce grandiose hommage adressé à l'ouvrier qui, pierre à pierre, construisit » la maison dont parlait Lebas, à l'Ami de tous qui ne connut jamais le » découragement, le doute ni la haine, au Lillois qui rêvait de voir sa Ville » plus grande et plus prospère, est le meilleur réconfort que nous puissions » avoir dans la douleur de perdre l'homme qui avait deux familles : l'humanité » et nous.

» Je vous serais reconnaissante, Monsieur le Maire, de bien vouloir être » mon interprète près du Conseil Municipal, près de tous, et vous prie d'agréer » notre respectueuse reconnaissance ».

Signé : Veuve DELORY.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien cette lettre nous touche tous au plus profond du cœur.

Je prie Mme DELORY, au nom du Conseil Municipal tout entier, de bien vouloir agréer l'hommage de notre douloureuse sympathie, ainsi que l'expression de notre admiration pour celle qui fut, pour notre cher disparu, la compagne de toute sa vie, aux bonnes heures comme aux mauvaises, aux heures de souffrance et de misère surtout. Mme DELORY a droit à notre fraternelle reconnaissance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'associe à l'hommage rendu par M. le Maire à la mémoire de M. Gustave DELORY et exprime sa reconnaissance à Mme DELORY, compagne dévouée de toute sa vie.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

182 I
—
Délégations
—
Tribunal et Chambre de Commerce
—
Révision des listes électorales
—

Aux termes des lois en vigueur, il doit être procédé, du 1er au 15 septembre, par une Commission composée du Maire et de deux Conseillers Municipaux, à la révision des listes des électeurs aux Tribunaux et Chambre de Commerce.

Nous vous prions de vouloir bien désigner, pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations, MM. GIRARDIN et CORSIN.

Adopté.

La séance est levée à 19 h. 50.

LILLE, IMP. O. MARQUANT 33976

Mott. Salingros	Balassone	Bardey	Boudier
	J. Balassone		J. Boudier
Bouy	Cooley	Corbin	Courouble
H. Bouy	R. Cooley	A. Corbin	Arthur Courouble
Debaty	Debadts	Delmer	Demenbourg
H. Debaty	J. Debadts	F. Delmer	A. Demenbourg
Shilly	Doumbia	Dojemette	Fourdin
J. Shilly	L. Doumbia	E. Dojemette	
Martin	Meyer	Peeters	Eaglebrum
Ch. Martin	Ellenbeluer	L. Peeters	
Willard			
G. Willard			